

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (P.P.M.S.)

DU SITE D'OLORON SAINTE-MARIE



Oloron Sainte-Marie, le 17/11/2025

La Provisseure,

AVANT PROPOS

Pour faire face à une situation de crise provoquée par un accident majeur, d'origine naturelle ou technologique (tempête, inondation, explosion, nuage toxique...), ou par des menaces particulières (intrusion de personne(s) étrangère(s), attentat...), chaque établissement doit définir et mettre en place un plan particulier, adapté à ses spécificités et à son territoire, lui permettant de définir les modalités de mise en sûreté, **à tout moment**, des personnes qu'il accueille, dans l'attente des services de secours.

La réalisation du PPMS doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- **Quand déclencher l'alerte ?**
- **Comment déclencher l'alerte ?**
- **Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?**

Quand déclencher l'alerte

Le chef d'établissement ou son délégué déclenche l'alerte et active le PPMS :

- Lorsqu'il est prévenu par les autorités (signal d'alerte, téléphone, gendarmerie...)
- Lorsqu'il est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement

Comment déclencher l'alerte

Le chef d'établissement ou son délégué déclenche **la sirène d'alerte accident majeur** qui est différente du signal d'alerte incendie.

Il indique le déclenchement du PPMS et l'application par tous des consignes (personnes ressources, personnels, élèves).

Il peut aussi déclencher en complément :

- **Le message de mise à l'abri**
- **Le message de mise à l'abri avec confinement**
- **L'alerte évacuation**

Quelles consignes appliquer dans l'immédiat

Écouter la radio (**France Inter 92.3 ou Radio Oloron 89.2**) pour obtenir des informations officielles et des consignes éventuelles sur le risque ou l'accident.

Pour les personnes ressources

- Rejoindre le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées

Pour les personnels

- Continuer à assurer l'encadrement des élèves
- Veiller au bon déroulement de l'opération de regroupement
- Penser aux publics spécifiques : élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières
- Etablir la liste des absents
- Signaler les incidents
- Gérer l'attente

Pour les élèves

- Rejoindre dans le calme le ou les lieux, internes ou externes, de rassemblement prévus pour la mise en sûreté.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

TEXTES DE REFERENCE

I- Textes codifiés :

Code de la sécurité intérieure - sécurité civile, acteurs de la sécurité civile

- L 721-1 : « **Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.** »
- L 741-1 et suivants ; articles R 741-1 et suivants, relatifs aux plans Orsec
« L'organisation des secours revêtant une ampleur ou une nature particulière fait l'objet, dans chaque département, dans chaque zone de défense et de sécurité et en mer, d'un plan dénommé plan Orsec. »
« Le plan Orsec s'inscrit dans le dispositif général de la planification de défense et de sécurité civiles. Il organise la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations. »
« Chaque personne publique ou privée recensée dans le plan Orsec : [...] Prépare sa propre organisation de gestion de l'événement et en fournit la description sommaire au représentant de l'Etat [...] »
- R 732-19 et suivants, relatifs au code d'alerte national

Code de l'Environnement - Information sur les risques majeurs

- L 125-2 : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. [...] ... »
- R 125-9 et suivants, relatifs aux modalités d'information

Code Rural et de la Pêche Maritime - Obligations fonctionnelles des personnels d'encadrement en matière de sécurité

- R 811-26 : « Le directeur de l'établissement public local représente l'Etat au sein de l'établissement public. Son autorité s'étend à toutes les parties et à tous les services de l'établissement [...] ».
- R 811-27 : « [...] le directeur de chacun des centres a qualité de représentant de l'Etat dans le centre. »
- R 811-30 : « **Chaque directeur des lycées ou de centre de formation a autorité sur les sur les personnels qui y sont affectés ou qui sont mis à sa disposition [...] Les directeurs des lycées et des centres de formation veillent [...] à la sécurité des personnes et des biens. [...] S'il y a urgence, et notamment en cas de menace ou d'action contre l'ordre dans les enceintes et locaux scolaires, les directeurs des centres d'enseignement et de formation, [...], peuvent : a) Interdire l'accès de ces enceintes ou locaux à toute personne relevant ou non de leur centre ; b) Suspendre des enseignements ou d'autres activités au sein du centre dont ils ont la charge. Ils informent le directeur [...] de l'établissement public local des décisions prises et en rendent compte au préfet, au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au maire et au président du conseil régional.** »
- R811-47 : « Chaque directeur d'exploitation ou d'atelier technologique [...] veille à la sécurité des personnes et des biens, à l'hygiène et à la salubrité dans le centre dont il a la charge [...] S'il y a urgence et notamment en cas de menace ou d'action contre l'ordre dans les enceintes ou sur les installations de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique, le directeur du centre [...] peut interdire l'accès aux installations à toute personne relevant ou non d'un des centres de l'établissement public local. Il informe le directeur [...] et en rend compte au préfet, au maire et au président du conseil régional.

Dans le contexte de ce guide, l'expression chef d'établissement désigne également son suppléant.

Code de l'Education - Enseignements de la sécurité

- L 312-13-1 : « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. [...] »
- D 312-40 : « Dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont assurés une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité. [...] »

II- Autres textes :

- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte
« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

- Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures
- Circulaire DGER/SDEDC/2015-1086 du 14 décembre 2015 relative aux Mesures de sécurité dans les établissements d'enseignement agricole après les attentats du 13 novembre 2015
- Instruction technique DGER/SDEDC/2015-153 du 19 février 2015 relative à gestion de situations d'urgence dans les établissements d'enseignement technique agricole
- Arrêtés préfectoraux approuvant :
 - le document départemental des risques majeurs,
 - les dispositions générales et spécifiques du dispositif ORSEC,
 - les PPI ou plans particuliers d'intervention autour des installations SEVESO,
 - les plans de prévention des risques technologiques, etc.
- Protocole national sur l'organisation de soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement du 29 décembre 1999 (BOEN hors-série n°1 du 6 janvier 2000)
- Guide pour un diagnostic de sécurité d'un établissement scolaire, Ministère de l'éducation nationale/DGESCO
- Note de service DGER/SDEDC/2021-642 du 19 août 2021

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Sommaire

VOLET 1 SECURITE – Risques Majeurs

Fiche n°	Description
IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS	
1	Information des familles
2	Identification des risques majeurs auxquels l'établissement peut être soumis
3	Recommandations générales
4	Recommandations spécifiques à l'établissement
4a	Tempête
4b	Séisme
4c	Feu de forêt
PRESENTATION DU SITE ET DES ZONES DE MISES EN SURETE	
5	Fiche descriptive du site
6	Plans d'évacuation
7	Zones de mise en sûreté
MISSIONS DES PERSONNES RESSOURCES – CELLULE DE CRISE	
8	Annuaire téléphone de crise
9	Cellule de crise
10	Rôle du chef de zone de mise à l'abri
11	Consignes pour les personnes ressources
DOCUMENTS ET MATERIELS NECESSAIRES	
12	Contenu de la mallette de premier secours
13	Conduite à tenir en première urgence
14	Fiche individuelle d'observation
15	Point de situation
16	Alerte des secours
17	Main courante

VOLET 2 SURETE – MENACES MAJEURES

Fiche n°	Description
18	Attentat- Intrusion

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

VOLET 1 SECURITE – Risques majeurs

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

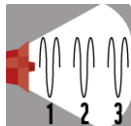
Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

Fiche 1

INFORMATION DES FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte :



Emission d'un signal par des sirènes :

Ce signal national d'alerte est unique pour toute la France. Il est diffusé via les hauts parleurs du système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Les sirènes émettent un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

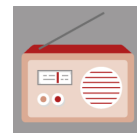
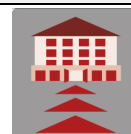
La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

N'allez pas vers les lieux du sinistre : vous iriez au devant du danger.

Abritez-vous et mettez-vous en sécurité.

Écoutez la radio

Fréquence France Bleu Béarn	93.2 MHz
Fréquence France Info	105.3 MHz
Fréquence France Inter	92.3 MHz
Fréquence radio locale : Radio Oloron (radio locale conventionnée par le Préfet)	89.2 MHz



Respectez les consignes des autorités.

N'allez pas chercher votre enfant dans son établissement, pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des personnes (PPMS) a été prévu au sein de son établissement.

Ne téléphonez pas : laissez les réseaux libres pour que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible



Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités

(Celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles ou via les réseaux sociaux).

Elles sont souvent incomplètes ou subjectives.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Fiche 2

IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS

auxquels l'établissement peut être soumis

Risques naturels

- ☒ Tempête, orages de grêle, fortes chutes de neige
- ☐ Cyclone
- ☐ Inondation
 - ☐ à cinétique lente (ex. : crue)
 - ☐ à cinétique rapide (ex. : ruissellement urbain)
- ☒ Feu de forêt, écobuage
- ☐ Mouvements de terrain :
 - ☐ glissements de terrain
 - ☐ effondrement de carrière
- ☒ Retrait gonflement des argiles
- ☒ Séisme
- ☒ Autres : risque Radon

Risques technologiques

- ☐ Risque industriel :
 - ☐ installation « SEVESO » (établissement dans le périmètre d'un Plan particulier d'intervention - PPI)
 - ☐ installation nucléaire
- ☐ Transport de Matières Dangereuses (TMD) :
 - ☐ voie routière
 - ☐ voie ferroviaire
 - ☐ voie fluviale
 - ☐ canalisation d'hydrocarbures
 - ☐ canalisation transport gaz
- ☒ Autres : risque pollution des sols

Causes possibles de sur-accident

- ☐ transformateurs
- ☒ canalisation gaz,
- ☒ stockage bouteilles de gaz (exploitation)
- ☒ stockage de produits dangereux, fuel, carburants, engrais, produits phytosanitaires ...
- ☒ autres : stockage de produits dangereux (laboratoires)

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Adresse recherchée :

1051 Route du Gave d'Aspe,
64400 Oloron-Sainte-Marie
(parcelle : 000-0C-0312)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.

Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : MODÉRÉ
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : IMPORTANT
	FEU DE FORÊT	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
	RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	à mon adresse : NON CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
	CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : CONCERNÉ
	POLLUTION DES SOLS	à mon adresse : CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Ces recommandations, très générales, sont à suivre en attendant l'arrivée des services de secours.

Dans tous les cas :

- Si les délais le permettent / sont suffisants, **l'évacuation préventive possible peut être effectuée par les autorités**
- Si la situation l'impose, les autorités peuvent demander une évacuation du site
- Pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, écouter les communiqués radiophoniques des autorités diffusés sur :

France Bleu 93.2 MHz

France Info 95.3 MHz

France Inter 92.3 MHz

Fréquence Locale Conventionnée : 89.2 MHz

- Ne pas utiliser son téléphone, sauf pour appeler les secours

I - Risques naturels

A- Tempête – vent violent => Voir fiche spécifique n°4a

Si les délais sont insuffisants pour une évacuation préventive :

- Faire interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (activité de plein air, pause...) et rejoindre les zones de mise à l'abri (bâtiments en dur)
- Enlever et rentrer tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Fermer portes et fenêtres ainsi que les volets quand ils existent, fermer les rideaux
- Renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- S'éloigner des façades sous le vent et des vitres ;
- Ré-agencer si besoin le lieu de mise à l'abri, éloigner les tables/chaises des fenêtres des façades au vent
- Si le vent devient très violent (bruits d'explosion de baie vitrée ou de verrière, de bris de vitres...), demander aux apprenants et autres personnes présentes de se réfugier sous les tables, puis organiser - si possible - leur transfert vers un autre lieu de mise à l'abri (autre pièce moins exposée, couloir...)
- En cas d'orage : débrancher tout appareil relié au réseau électrique ou informatique, les antennes de télévision, éviter de téléphoner
- Limiter les déplacements

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

B- Inondation

Si les délais sont insuffisants pour une évacuation préventive : rejoindre les zones de regroupement prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...), ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.

Dans tous les cas :

- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Fermer portes, fenêtres, aérations, etc.
- Mettre en hauteur le matériel fragile

C- Glissement de terrain

Si les délais sont insuffisants pour une évacuation préventive :

Pendant :

- A l'intérieur, s'éloigner des fenêtres, s'abriter sous un meuble solide (table...)
- A l'extérieur, essayer d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuir latéralement.

Après :

- Evacuer les bâtiments ; ne pas y retourner
- Rejoindre le lieu de regroupement extérieur = **le terrain de foot**. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Rester éloigné de la zone dangereuse

D- Séisme => Voir fiche spécifique n°4b

Pendant les secousses :

Rester où l'on est

- A l'intérieur, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur, ne pas rester sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, s'éloigner des bâtiments

Après les secousses :

- Evacuer vers les zones de regroupement extérieures (ne pas utiliser les ascenseurs) = **le terrain de foot**
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

E- Éruption volcanique

- En cas d'émission de cendres ou de gaz : se protéger le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence
- Evacuer uniquement sur ordre des autorités

F - Avalanche (pour le cas notamment des sorties ou activités sur le temps scolaire)

Avant, pour toute sortie :

- Signaler l'itinéraire des personnes auprès des professionnels de la montagne ou de l'entourage proche
- Sensibiliser les apprenants aux risques d'activités de montagne (ski, raquettes, ...), au respect de toutes les signalisations (panneaux et balises)
- Pas de ski en dehors des pistes autorisées, balisées et ouvertes. Respecter toutes les signalisations (panneaux et balises).
- Ne jamais stationner dans les « couloirs d'avalanche »

Au déclenchement :

- Fuir latéralement, pour sortir du couloir d'avalanche

Pendant :

- Faire de grands mouvements de natation pour rester en surface
- Essayer de former une poche d'air
- Ne pas crier afin d'économiser ses forces

G- Cyclone

Avant :

- Fermer et attacher les volets. Les renforcer, si nécessaire, en clouant des planches
- Consolider les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile

Pendant :

- S'abriter dans un bâtiment solide
- Ne pas sortir
- Se tenir loin des vitres
- Attendre la fin de l'alerte avant de sortir

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

H- Feu de forêt => Voir fiche spécifique n° 4c

- Prévenir les services de secours
- Ne pas s'approcher de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture
- S'éloigner dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone de regroupement extérieure = **le terrain de foot**.

Si le feu menace les bâtiments :

- Pour faciliter l'accès des services de secours : ouvrir les portails, libérer les accès aux bâtiments
- Se confiner, dans un lieu de mise à l'abri du PPMS prévu pour le confinement de l'établissement, fermer volets et fenêtres et bouches d'aération
- Eviter de provoquer des courants d'air
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

II- Risques technologiques

A- Accident industriel ou résultant d'un transport de matières dangereuses (TMD) :

1-Si nuage toxique

- Mettre à l'abri les personnes dans les locaux prévus pour un confinement dans le PPMS = **voir fiche n°7**
- Fermer les portes et fenêtres
- Calfeutrer les ouvertures (aérations, ...)
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité
- Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion

2-Si explosion :

- Evacuer les personnes vers les lieux de regroupement externes de l'établissement en évitant les zones fortement endommagées (risque de chutes d'objets) = **le terrain de foot**
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

3-Si explosion suivie d'un nuage toxique :

- Mettre à l'abri toutes les personnes, dans les zones de mise à l'abri du PPMS, prévues pour un confinement et éloignées des baies vitrées et fenêtres endommagées = **voir fiche n°7**
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

B- Rupture de barrage (signal d'alerte donnée par un signal de type « corne de brume ») :

- Rejoindre le plus rapidement possible les points de regroupement situés sur les hauteurs en suivant les cheminements prévus avec les autorités par le PPMS de l'établissement.
- A défaut : se réfugier dans les étages supérieurs de bâtiments élevés et solides

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

C- Accident nucléaire

- Regrouper toutes les personnes présentes, dans les locaux de mise à l'abri prévus pour le confinement = **voir fiche n°7**
- Fermer et calfeutrer des portes et fenêtres
- Calfeutrer des ouvertures (aérations, ...)
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité
- **Attendre** les consignes des autorités

En fonction du type d'accident et de son évolution possible, les autorités pourront demander :

- La prise par chacun d'un comprimé d'iode stabilisé (en cas rejets contenant de l'iode radioactif)
- Décider d'une évacuation. Rejoindre alors dans le calme le point de regroupement prévu par le PPMS = **le terrain de foot**.

III- En cas de mise à l'abri avec confinement

Une fois dans la zone de mise à l'abri :

1. Fermer fenêtres et portes
 2. Fermer les volets si cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres
 3. Réduire ou couper le chauffage, la ventilation ou la climatisation (VMC). Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des personnes (faire enlever les «vêtements chauds»)
 4. Calfeutrer (faire participer les apprenants à ces opérations) :
- En collant du ruban adhésif :
 - sur les barrettes d'aération des fenêtres autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air
 - sur les grilles de ventilation
 - autour des portes coupe-feu servant de limite de zone dans les couloirs
 - En plaçant si besoin en bas des portes des serpillières ou linges (si possible mouillés)
 - Se protéger si nécessaire des effets irritants du gaz en respirant à travers un linge mouillé
 - Rincer la peau et les yeux en cas de picotements
 - Éviter toute flamme ou source d'étincelles, ne pas fumer
 - Faire éteindre les téléphones mobiles, les ordinateurs et autres appareils électriques
 - Préserver l'atmosphère des lieux de mise à l'abri : ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutres,...)

Lorsque la consigne d'évacuation est donnée :

- Ne pas retourner dans les salles non confinées tant qu'elles ne n'ont pas été ventilées (risque de présence de gaz dangereux)
- Ne pas emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés pour regagner l'extérieur (risque de présence résiduelle de gaz dangereux). Utiliser les chemins d'évacuation indiqués sur le plan d'évacuation prévu dans le PPMS = **voir fiche n°6**
- Retenir les personnes pendant 10 à 15 minutes dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions afin d'évacuer le stress lié au confinement
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela, le responsable de la zone de confinement ou, à sa demande, tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides
- Regrouper les apprenants et autres personnes présentes à l'extérieur

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



- En cas d'information de l'équipe de Direction du LPA par la Préfecture et les services de Météo France d'un risque de tempête imminent.

CAS n° 1 – DÉLAI SUFFISANT = ÉVACUATION PRÉVENTIVE

L'évacuation préventive de l'ensemble du site peut être demandée par les autorités ou par l'équipe de direction du LPA.

Conduite à tenir :

- Évacuation des élèves : Prévenir les familles et les transporteurs pour faire évacuer les élèves
 - Envoi de SMS par le logiciel PRONOTE
- Fermeture de l'ensemble des portes et fenêtres par les personnels présents dans chaque secteur
- Départ des personnels (sauf personnes ressources).
- Après s'être assuré que tous les élèves avaient quitté l'établissement, fermeture de l'établissement et départ des personnes ressources.

CAS n°2 : DELAIS INSUFFISANTS = CONFINEMENT

Si les délais sont insuffisants pour une évacuation préventive :

L'équipe de Direction déclenche l'alerte interne + le message audio de confinement

Conduite à tenir :

- Faire interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (activité de plein air, pause...)
- Rejoindre les zones de mise à l'abri intérieures => **Fiche N°7**
- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Rentrer les bêtes et le matériel de l'exploitation
- Fermer portes et fenêtres ainsi que les volets quand il y en a
- Renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif contenu dans la malette d'urgence
- S'éloigner des façades sous le vent et des vitres ;
- Ré-agencer si besoin le lieu de mise à l'abri, éloigner les tables/chaises des fenêtres des façades au vent
- Si le vent devient très violent (bruits d'explosion de baie vitrée ou de verrière, de bris de vitres,...), demander aux apprenants et autres personnes présentes de se réfugier sous les tables, puis organiser - si besoin - leur transfert vers une autre pièce moins exposée (ex : couloir...)
- En cas d'orage : débrancher dans la zone de mise à l'abri tout appareil relié au réseau électrique ou informatique, les antennes de télévision, éviter de téléphoner
- Limiter les déplacements
- Ecouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation

Attendre le message audio de déconfinement ou l'intervention des autorités avant de sortir des zones de mise à l'abri.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



- En cas d'information de l'équipe de direction du LPA par la Préfecture et les services de Météo France d'un risque de tempête imminent.

AVANT – si le séisme est prévisible

- L'équipe de direction déclenche l'alerte et le message audio de confinement
- Les agents de maintenance repèrent les points de coupure de gaz, eau et électricité
- Les agents de maintenance fixent les appareils et meubles lourds
- L'ensemble des apprenants et les personnels convergent vers les zones de mises à l'abri intérieures

PENDANT

- Se mettre à l'abri sous une table ou un meuble solide près d'un mur ou d'une colonne porteuse
- S'éloigner des façades (danger de bris de vitres ou d'ouverture de façade)

FIN DES SECOUSSES

- Déclencher le message audio d'évacuation
- Les agents de maintenance coupent l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- Évacuer le plus rapidement possible mais dans le calme les bâtiments et se diriger vers le point de rassemblement extérieur = le terrain de foot, attention il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Les enseignants sont chargés de comptabiliser leurs élèves tandis que chaque responsable de service comptabilise son personnel.
- L'infirmière et les secouristes présents apportent les premiers soins aux blessés, s'il y en a.
- La Direction guide les secours au sein de l'établissement
- Ne pas retourner dans les bâtiments sans l'autorisation des autorités

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ** les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ** les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ÉLOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



- La personne témoin d'un départ de feux appelle les pompiers (18)

Si le feu de forêt menace les bâtiments :

- La personne témoin d'un départ de feux informe la Direction qui va déclencher l'alerte + le message de confinement
- Les agents de maintenance coupent le gaz
- L'ensemble des apprenants et les personnels convergent vers les zones de mises à l'abri intérieures = voir fiche n°7
- Se calfeutrer dans les zones de mises à l'abri : fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Si possible calfeutrez les aérations avec des linges humides
- Les enseignants sont chargés de comptabiliser leurs élèves tandis que chaque responsable de service comptabilise son personnel.
- N'évacuez les zones de mise à l'abri que sur ordre des autorités ou retentissement de l'alarme évacuation.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots** dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

PRESENTATION DU SITE ET DES ZONES DE MISE EN SURETE

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

Identification du site

- ☐ Lycée général et technologique agricole **LEGTA**
☒ Lycée professionnel agricole **LPA**
☒ Centre de formation d'apprentis agricole **CFAA**
☐ Centre de formation professionnelle et de promotion agricole **CFPPA**
☒ Exploitation agricole **EA** ☐ Atelier technologique **AT** ☐ Centre équestre **CE**
☒ **Internat**
☐ **Autre :**

Nom du site : Lycée des Métiers de la Montagne

Adresse d'accès : 1051, route du Gave d'Aspe 64400 Oloron Ste-Marie

Etablissement de rattachement : Agrocampus 64

Moyens de communication avec l'extérieur :

Téléphone (accueil/standard)	05.59.39.05.14
Téléphone du Chef d'établissement (ligne directe)	05.59.39.05.14
Adresse messagerie électronique	lpa.oloron@educagri.fr
Téléphone responsable de site : Stéphanie ADAM	06.08.43.81.53
Portable de permanence (téléphone de sécurité) :	06.27.86.08.61
Fax. :	
Autres numéros de téléphone (préciser) :	

Effectif maximum accueilli sur le site :

Apprenants (dont internes) :	270
Personnels :	75
Total :	345

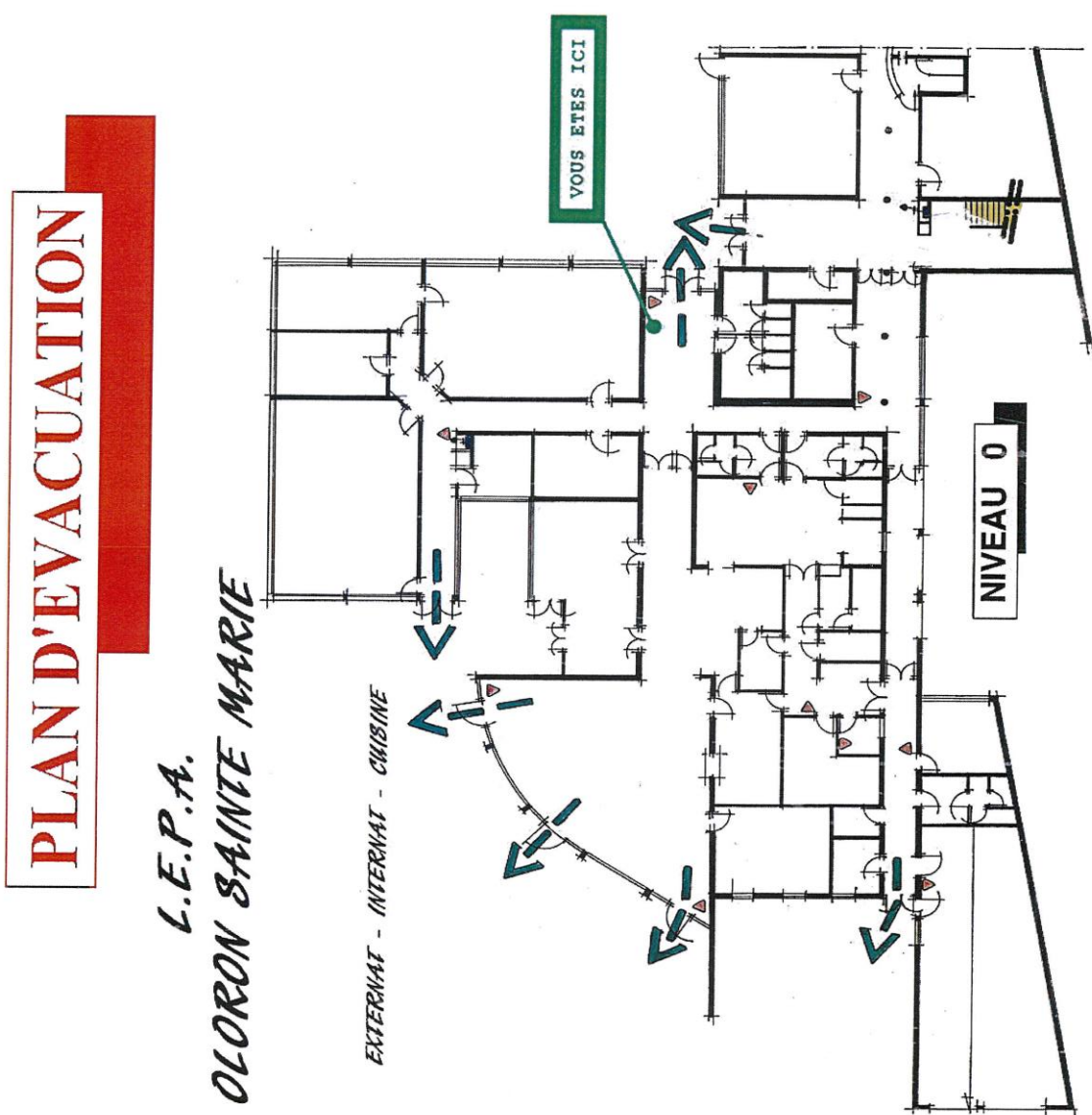
Structure du site

Nombre de bâtiments indépendants : 3 Exploitation agricole + Classes CFA + Logements de fonction

Désignation	Activité principale (*)	Nombre d'étage(s)
Administration + bureaux CFA - Hall	Bureaux – Hall – Salles de réunion	RDC
Château	Salles de classe + Salles des professeurs + CDI + Foyer	R+2
Bâtiment principal	Salles de classe + Internat + Bureaux + Self	R+2
Exploitation	Exploitation agricole + salles de classes + Bureaux + Vestiaires	RDC
Salles de classes CFA	Salles de classe	RDC
Logements de fonction	Logements de fonction	RDC

(*) Bâtiment administratif, bâtiment d'enseignement, restaurant, gymnase, local technique, hébergement d'internat...

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

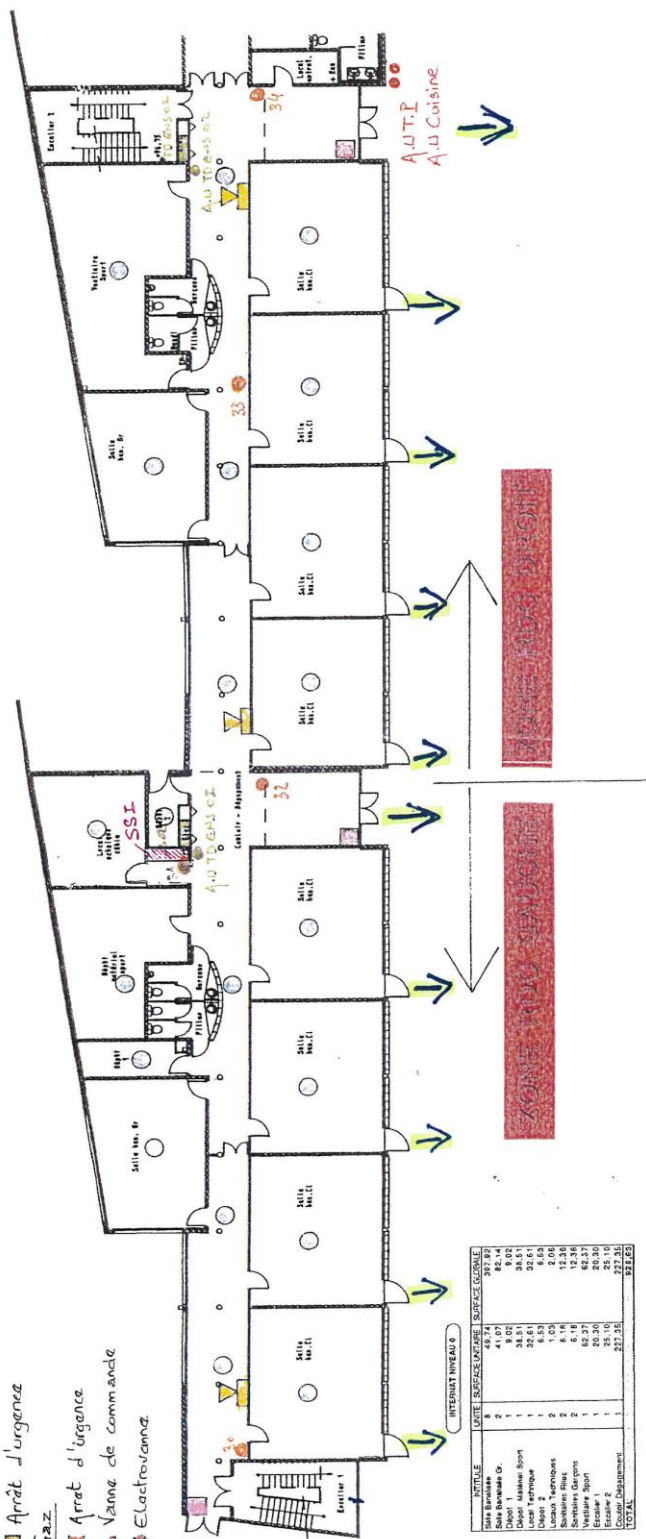


« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

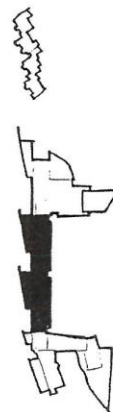
Legende:

Protection incendia:

- Détecteur
- Bris de glace
- Sirène
- Extincteur
- Courants faibles
- Tableau directionnel
- Arrêt d'urgence
- Gaz
- Arrêt d'urgence
- ▲ Vanne de commande
- Electrovanne



INTITULE	QUANTITE	SURFACE INTERIEURE	SURFACE COUVERTE
Salle 1	1	41,07	82,14
Salle 2	1	41,07	82,14
Salle 3	1	41,07	82,14
Salle 4	1	41,07	82,14
Salle 5	1	41,07	82,14
Salle 6	1	41,07	82,14
Salle 7	1	41,07	82,14
Salle 8	1	41,07	82,14
Salle 9	1	41,07	82,14
Salle 10	1	41,07	82,14
Cafétéria - Magasin	1	227,35	227,35
TOIT			227,35



PLAN INTERNAT
NIVEAU 0

L.E.P.A.
OLORON SAINTE MARIE

Ech. 1:250

BET:
ercta PAU

ARCHITECTES:
Pierre DUBEDOUT-PAU
Vincent LEGAND-BORDEAUX

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

$P_4 = \text{Porte simple}$ PF $\frac{1}{2}$ passage = 50cm
 $P_3 = \text{Porte double}$ CF $\frac{1}{2}$ passage = 100cm

Datatar

 Sirana

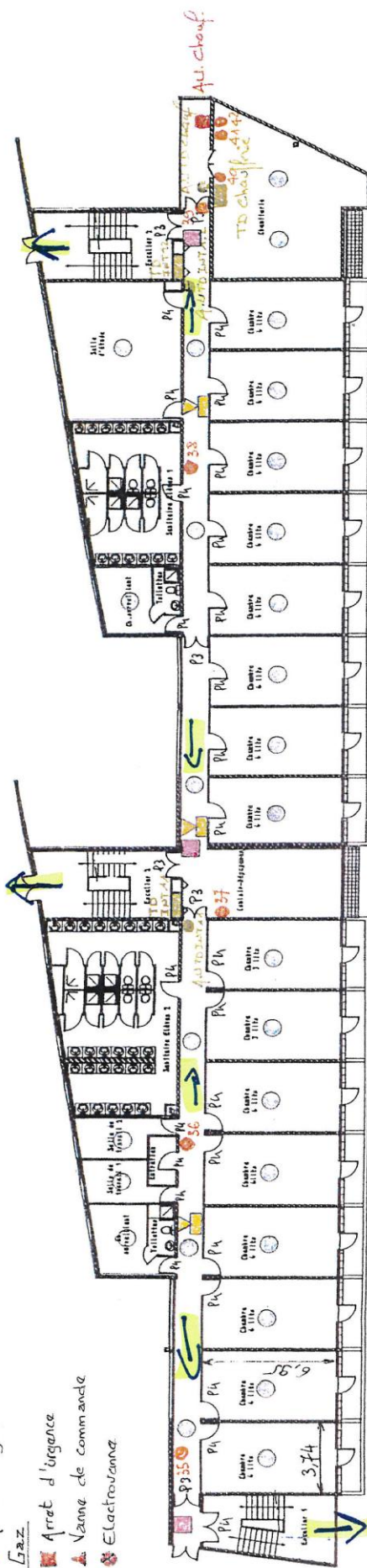
Courants faibles

Arrêt l'urganea

Arrêt d'urgence

Electronena

丁巳仲夏



INTERNAL RHYTHM 1		
NOTE	DATE	SURFACE CLIMATE
Chromes 1 Sub	25.98	303.94
Chromes 2 Sub	25.99	51.98
Chromes 3 Sub	18.4.04	64.64
Chromes 4 Sub	11.32	22.64
Chromes 5 Sub	2.16	22.64
Chromes 6 Sub	2.16	22.64
Chromes 7 Sub	25.31	55.62
Chromes 8 Sub	2.103	2.066
Chromes 9 Sub	5.5.93	57.63
Chromes 10 Sub	35.55	35.55
Chromes 11 Sub	4.716	4.716
Chromes 12 Sub	4.716	4.716
Chromes 13 Sub	5.08	9.08
Chromes 14 Sub	3.56	3.56
Chromes 15 Sub	126.57	126.57
Chromes 16 Sub	184.04	184.04
Chromes 17 Sub	1.11	0.16
Chromes 18 Sub	1.11	0.16
Chromes 19 Sub	1.11	0.16
Chromes 20 Sub	1.11	0.16
Chromes 21 Sub	1.11	0.16
Chromes 22 Sub	1.11	0.16
Chromes 23 Sub	1.11	0.16
Chromes 24 Sub	1.11	0.16
Chromes 25 Sub	1.11	0.16
Chromes 26 Sub	1.11	0.16
Chromes 27 Sub	1.11	0.16
Chromes 28 Sub	1.11	0.16
Chromes 29 Sub	1.11	0.16
Chromes 30 Sub	1.11	0.16
Chromes 31 Sub	1.11	0.16
Chromes 32 Sub	1.11	0.16
Chromes 33 Sub	1.11	0.16
Chromes 34 Sub	1.11	0.16
Chromes 35 Sub	1.11	0.16
Chromes 36 Sub	1.11	0.16
Chromes 37 Sub	1.11	0.16
Chromes 38 Sub	1.11	0.16
Chromes 39 Sub	1.11	0.16
Chromes 40 Sub	1.11	0.16
Chromes 41 Sub	1.11	0.16
Chromes 42 Sub	1.11	0.16
Chromes 43 Sub	1.11	0.16
Chromes 44 Sub	1.11	0.16
Chromes 45 Sub	1.11	0.16
Chromes 46 Sub	1.11	0.16
Chromes 47 Sub	1.11	0.16
Chromes 48 Sub	1.11	0.16
Chromes 49 Sub	1.11	0.16
Chromes 50 Sub	1.11	0.16
Chromes 51 Sub	1.11	0.16
Chromes 52 Sub	1.11	0.16
Chromes 53 Sub	1.11	0.16
Chromes 54 Sub	1.11	0.16
Chromes 55 Sub	1.11	0.16
Chromes 56 Sub	1.11	0.16
Chromes 57 Sub	1.11	0.16
Chromes 58 Sub	1.11	0.16
Chromes 59 Sub	1.11	0.16
Chromes 60 Sub	1.11	0.16
Chromes 61 Sub	1.11	0.16
Chromes 62 Sub	1.11	0.16
Chromes 63 Sub	1.11	0.16
Chromes 64 Sub	1.11	0.16
Chromes 65 Sub	1.11	0.16
Chromes 66 Sub	1.11	0.16
Chromes 67 Sub	1.11	0.16
Chromes 68 Sub	1.11	0.16
Chromes 69 Sub	1.11	0.16
Chromes 70 Sub	1.11	0.16
Chromes 71 Sub	1.11	0.16
Chromes 72 Sub	1.11	0.16
Chromes 73 Sub	1.11	0.16
Chromes 74 Sub	1.11	0.16
Chromes 75 Sub	1.11	0.16
Chromes 76 Sub	1.11	0.16
Chromes 77 Sub	1.11	0.16
Chromes 78 Sub	1.11	0.16
Chromes 79 Sub	1.11	0.16
Chromes 80 Sub	1.11	0.16
Chromes 81 Sub	1.11	0.16
Chromes 82 Sub	1.11	0.16
Chromes 83 Sub	1.11	0.16
Chromes 84 Sub	1.11	0.16
Chromes 85 Sub	1.11	0.16
Chromes 86 Sub	1.11	0.16
Chromes 87 Sub	1.11	0.16
Chromes 88 Sub	1.11	0.16
Chromes 89 Sub	1.11	0.16
Chromes 90 Sub	1.11	0.16
Chromes 91 Sub	1.11	0.16
Chromes 92 Sub	1.11	0.16
Chromes 93 Sub	1.11	0.16
Chromes 94 Sub	1.11	0.16
Chromes 95 Sub	1.11	0.16
Chromes 96 Sub	1.11	0.16
Chromes 97 Sub	1.11	0.16
Chromes 98 Sub	1.11	0.16
Chromes 99 Sub	1.11	0.16
Chromes 100 Sub	1.11	0.16

ZONE PIAGE + GALLIEZ ZONE PIAGE + GALLIEZ

CONTINENT INTERNA- EXTERNA

Ech 1:250

ARCHITECTES :
Pierre DUBEDOUT-PAU
Vincent LEGAND-BORDEAUX

L.E.P.A.
OLORON SAINTE MARIE

PLAN INTERNAT
NIVEAU 1

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

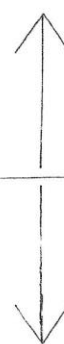
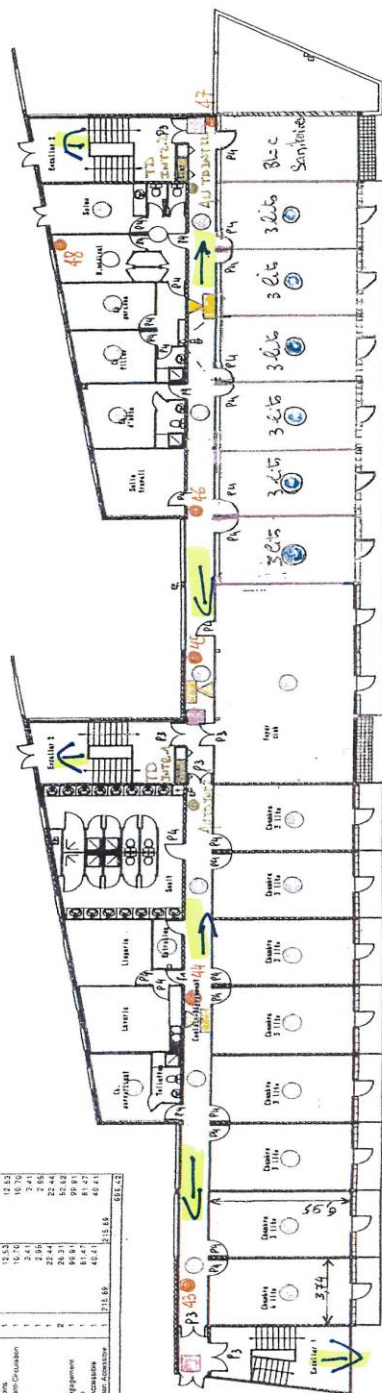
Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

14: 10112 simple 1112 passage 11000
 13: Porte double 11/2 passage 11000



25,55 m² 25,55 m² extension 11000
 25,55 m² 25,55 m² extension 11000

INTERNEUR NIVEAU 2	DATE	SURFACE INTERNE	SURFACE EXTERNE
Chambre 1 Lit	1	25,55	25,55
Chambre 2 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 3 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 4 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 5 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 6 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 7 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 8 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 9 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 10 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 11 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 12 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 13 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 14 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 15 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 16 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 17 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 18 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 19 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 20 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 21 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 22 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 23 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 24 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 25 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 26 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 27 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 28 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 29 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 30 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 31 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 32 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 33 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 34 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 35 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 36 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 37 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 38 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 39 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 40 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 41 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 42 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 43 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 44 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 45 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 46 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 47 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 48 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 49 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 50 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 51 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 52 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 53 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 54 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 55 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 56 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 57 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 58 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 59 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 60 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 61 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 62 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 63 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 64 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 65 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 66 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 67 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 68 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 69 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 70 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 71 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 72 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 73 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 74 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 75 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 76 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 77 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 78 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 79 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 80 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 81 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 82 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 83 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 84 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 85 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 86 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 87 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 88 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 89 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 90 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 91 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 92 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 93 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 94 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 95 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 96 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 97 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 98 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 99 Lit	1	11,72	11,72
Chambre 100 Lit	1	11,72	11,72



25,55 m² 25,55 m² extension 11000
 25,55 m² 25,55 m² extension 11000

Legende:

Protection incendie:

- Détecteur
- Bris de glace
- Sirène
- Extincteur
- Courants faibles
- Tableau directionnel
- Appât d'urgence
- Gaz
- Arrêt d'urgence
- Vaine de commande
- Electrosonne



PLAN INTERNAT
 NIVEAU 2

L.E.P.A.
 OLORON SAINTE MARIE

Ech 1:250

BET:
 ercta PAU

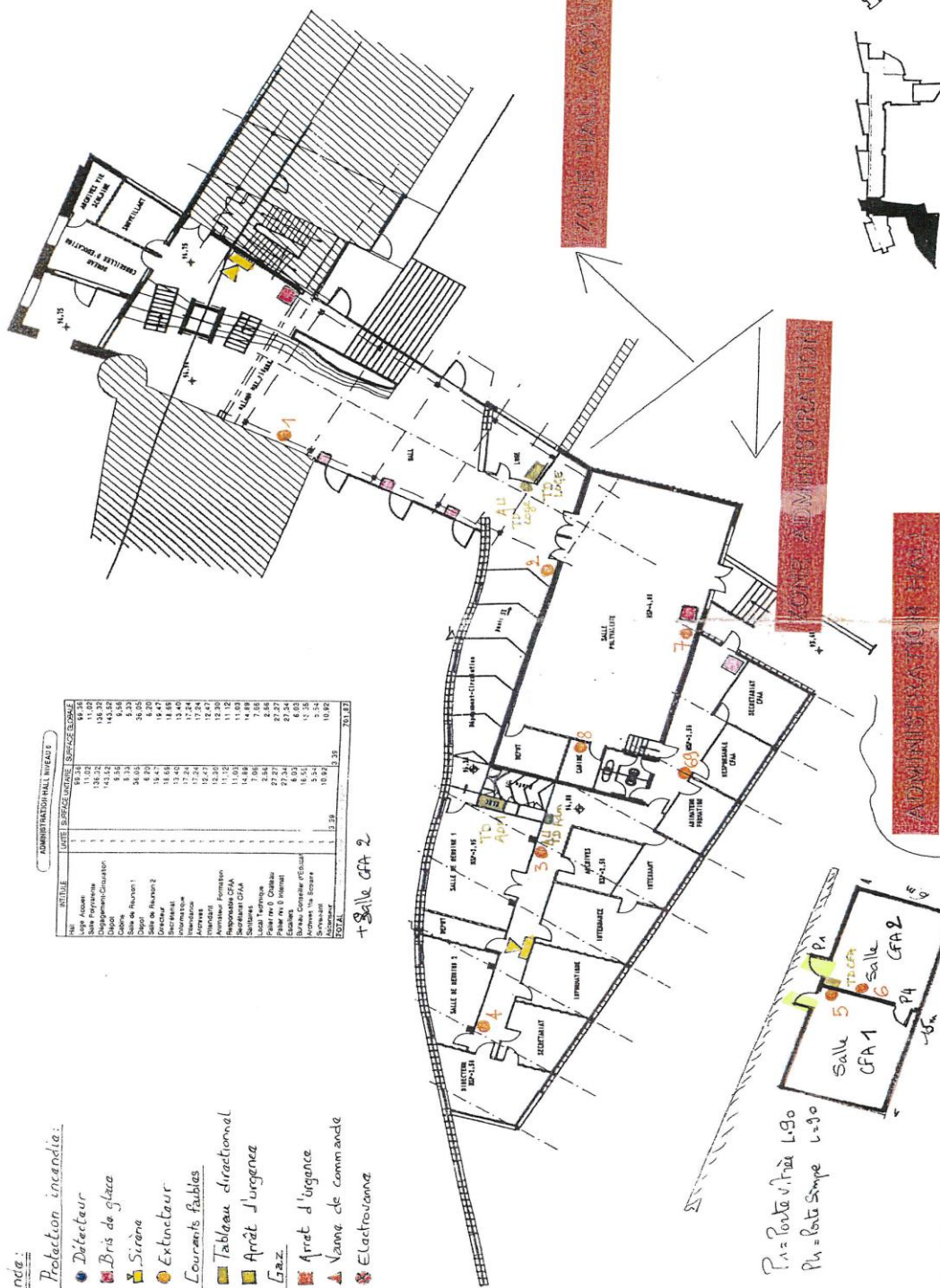
« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

- Détecteur
- Bris de glace
- Sirène
- Extincteur
- Courants faibles
- Tableau d'arrest
- Arrêt d'urgence
- Gaz
- Arrêt d'urgence
- Vaine de com
- Électrovanne

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	23
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	----

+Salle cfa 2



$P_1 = \text{Porte v. fr.} \quad L=90$
 $P_4 = \text{Porte Simple} \quad L=90$

Ech: 1:250

ARCHITECTS:

Pierre DUBEDOUT-PAU
cent LEGAND-BORDEAUX

LEP.A.

OLORON SAINTE MARIE

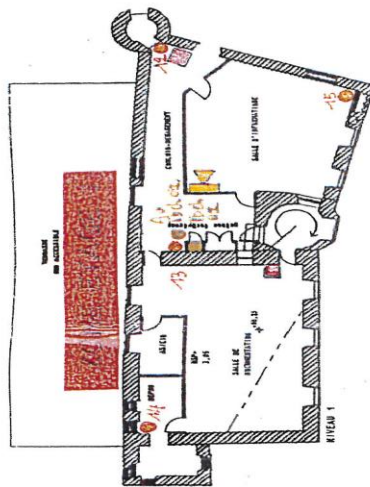
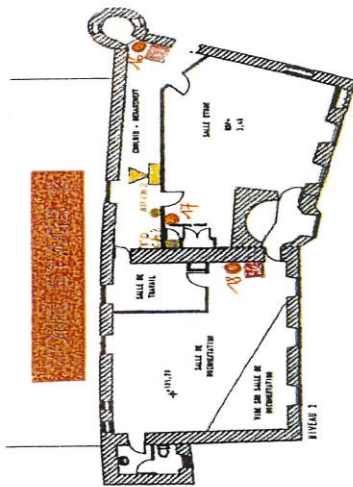
PLAN ADMINISTRATION-HALL
NIVEAU 0

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

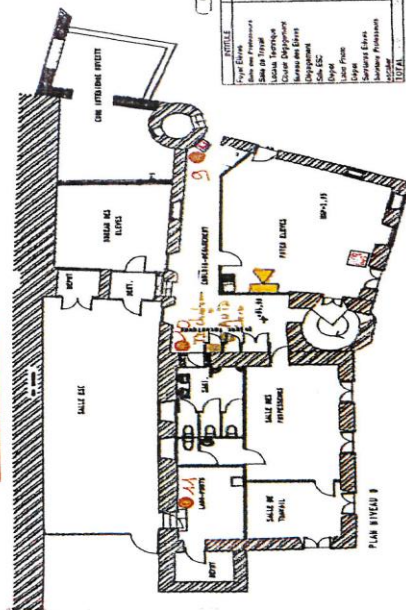
Légende:

Protection incendie:

-  Détecteur
-  Bris de glace
-  Sirène
-  Extincteur
-  Courants faibles
-  Tableau directionnel
-  Appât d'urgence
-  Gaz
-  Arrêt d'urgence
-  Vanne de commande
-  Electrovanne



INTITULE	SURFACE	SURFACE TOTALE
Salle de Travaux	11,40	11,40
Salle de Réunion	11,40	22,80
Salle de Formation	11,40	34,20
Salle de Cours	11,40	45,60
TOTAL		113,70



Ech 1:250

ARCHITECTES:

Mr DUBOUT-PAU
Mr LEGAND-BORDEAUX

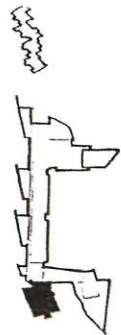
BET:
ercta PAU

L.E.P.A.

OLORON SAINTE MARIE

PLAN CHATEAU

NIVEAUX : 0-1-2



« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Les modalités d'alerte et de mise en sûreté sont décidées par le chef d'établissement. Elles sont à adapter selon la situation et le type de risque ou d'accident majeurs.

L'alerte de mise à l'abri **est déclenchée par le chef d'établissement** :

- après consigne donnée par les autorités ou déclenchement du Signal National d'Alerte¹ ;
- par décision du chef d'établissement (ou son délégué), sur le témoignage de la survenue d'un accident majeur à proximité (dans ce cas, il/elle alertera les autorités de la situation).

Important : avertir les personnels enseignants ou éducatifs encadrant les apprenants pour une activité hors du site de ne pas revenir sur le site et, le cas échéant, de se mettre à l'abri

I - MISE A L'ABRI AVEC CONFINEMENT

Exemple de risque : nuage irritant, toxique ou explosif, feux de forêt ...

LE JOUR :

- La Direction déclenche l'alerte + le message audio de confinement
- Les personnels et apprenants rejoignent les zones de mise à l'abri :

Zone 1 – Salle Polyvalente

Zone 2 – Self

Zone 3 – Bureaux de l'exploitation

- Les enseignants sont chargés de comptabiliser leurs élèves tandis que chaque responsable de service comptabilise son personnel

LA NUIT :

- En cas de danger immédiat l'AED appelle le téléphone de sécurité
- Il en informe dès que possible la Direction
- Les internes et les AED rejoignent les zones de mise à l'abri après ordre de la Direction :
Zone 1 – Foyer de l'internat filles pour les internes garçons
Zone 2 – Infirmerie pour les internes filles
- Les AED sont chargés de comptabiliser les internes

II- ÉVACUATION ET REGROUPEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT EXTERIEUR

Exemple de risque : séisme à la fin des secousses, incendie dans l'établissement...

LE JOUR :

- La Direction déclenche l'alerte évacuation ou l'alarme incendie selon le cas
- Les personnels et apprenants rejoignent le point de rassemblement extérieur = **TERRAIN DE FOOT**

¹ Le signal national d'alerte est unique pour toute la France. Il est diffusé via les hauts parleurs du système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Les sirènes émettent un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

- Les enseignants sont chargés de comptabiliser leurs élèves tandis que chaque responsable de service comptabilise son personnel

LA NUIT :

- En cas de danger immédiat l'AED appelle le téléphone de sécurité
- Il en informe dès que possible la Direction
- Les internes et les AED rejoignent le point de rassemblement extérieur = **TERRAIN DE FOOT** après ordre de la Direction
- Les AED sont chargés de comptabiliser les internes

Différence entre vigilance et alerte

Il n'y a pas de lien systématique entre vigilance et alerte.

La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise, c'est-à-dire d'anticiper la crise pour gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré et justifie la mise en œuvre des mesures de mise en sûreté.

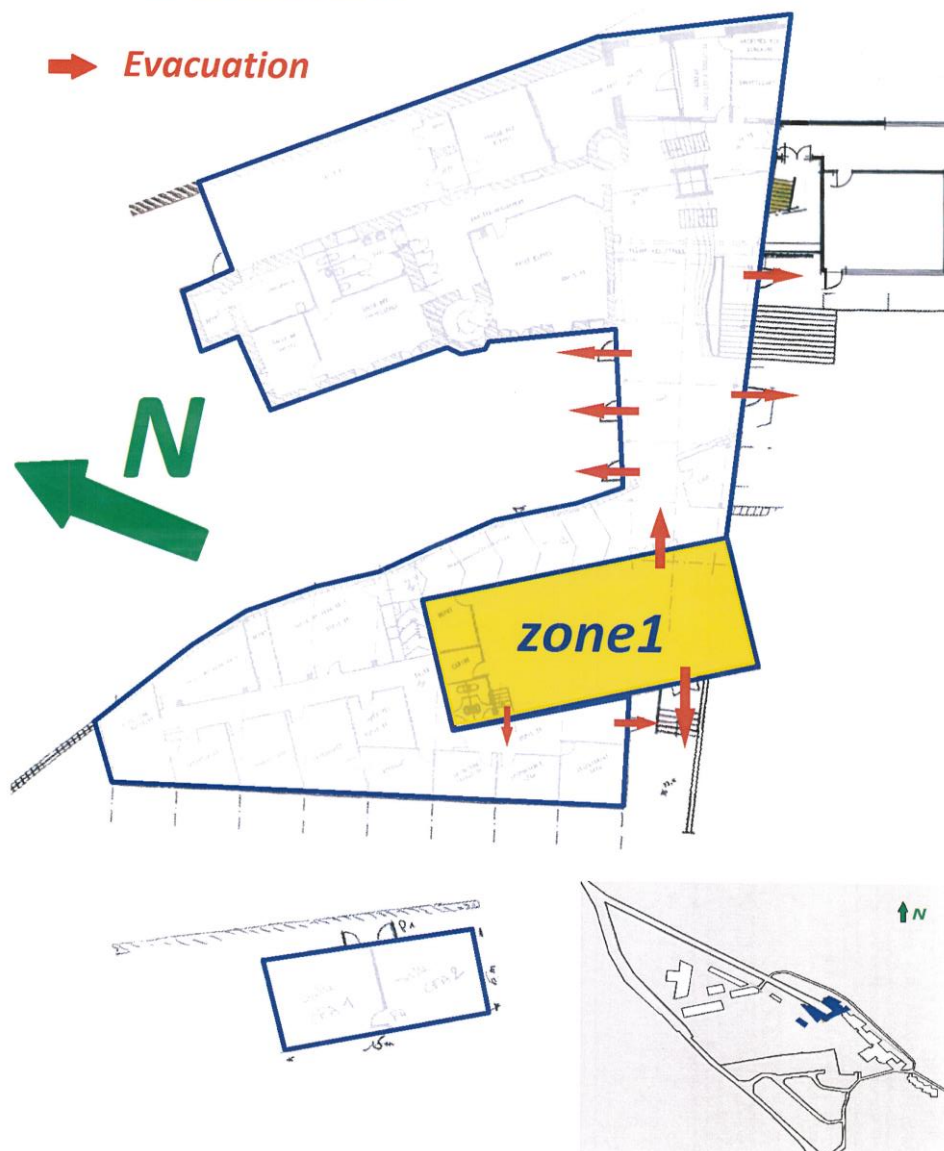
« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

ZONE 1:

Chateau + Administration + Cfa

L.E.P.A
OLORON SAINTE MARIE

➔ **Evacuation**



« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

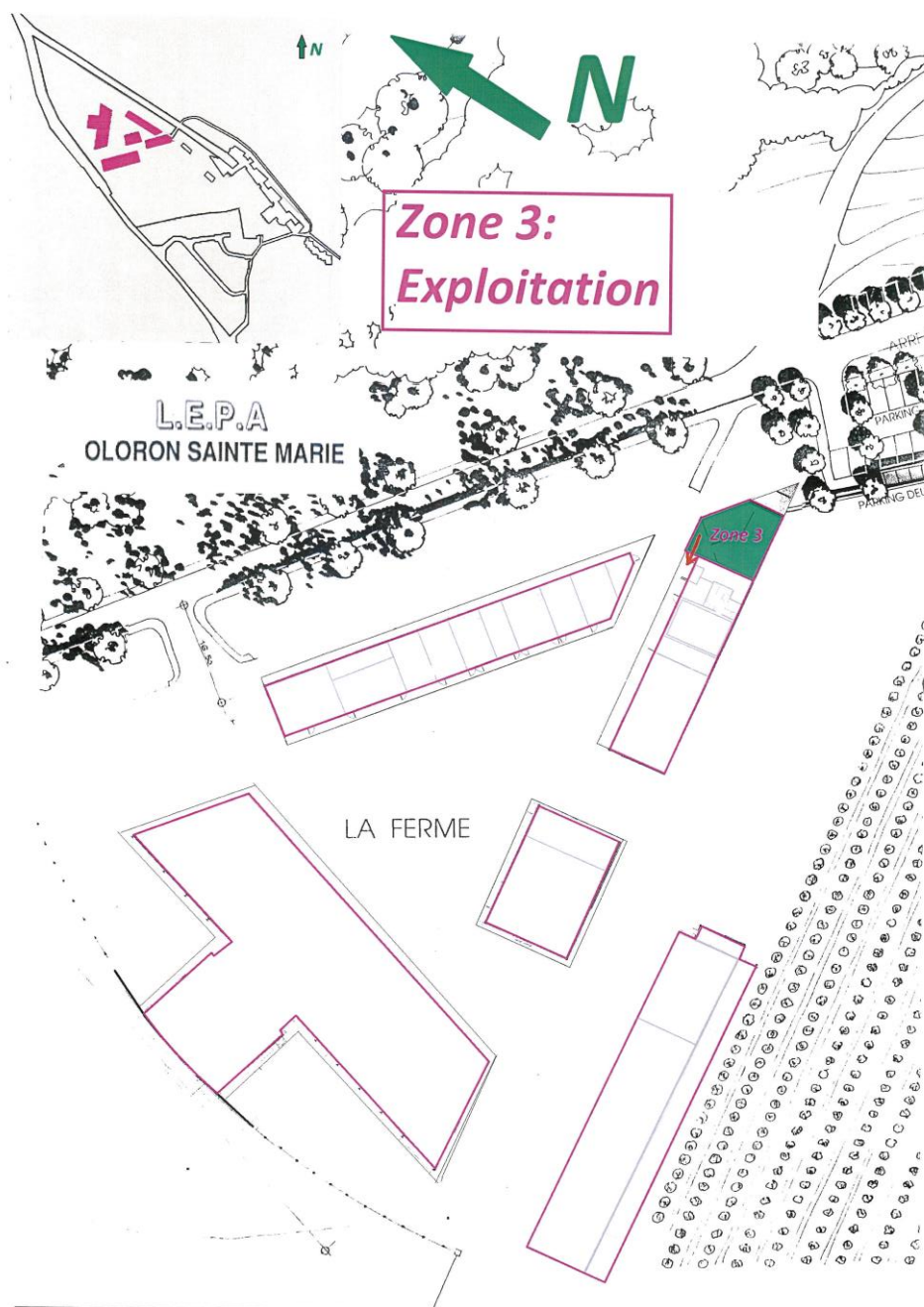
L.E.P.A
OLORON SAINTE MARIE

ZONE 2:

***Internat + Demi-pension + Laboratoires
+Locaux Techniques***



« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »



« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

MISSIONS DES PERSONNES RESSOURCES – CELLULE DE CRISE

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

ETABLISSEMENT : LPA OLORON SAINTE MARIE

LIGNE DIRECTE : 05.59.39.05.14

ADRESSE : 1051 route du Gave d'Aspe 64400 OLORON STE-MARIE

ACCES DES SECOURS : deux entrées :

- entrée principale desservant l'exploitation et l'entrée du lycée
- 2^{ème} entrée desservant l'arrière du lycée (self) et les logements de fonction

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT: canalisation gaz devant cuisines + laboratoires, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux (laboratoires)....

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
D.R.A.A.F. Limoges	Laurent HERBRETEAU	06.26.04.88.23
S.R.F.D. Bordeaux	Fabienne REGONDAUD	06.65.93.71.29
Chefs d'établissement	Nicolas PETIT Stéphanie ADAM	06.82.17.73.00 06.08.43.81.53
Préfecture		
Sécurité civile	Sous-Préfecture Marion Aoustin-Roth	05.40.17.40.28.88
	Protection Civile	05.59.84.22.80
Mairie		
Maire	Bernard UTHURRY	05.59.39.99.99
Secours		
Pompiers	OLORON STE-MARIE	18 ou 112
SAMU		15

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

La cellule de crise est organisée et dirigée par le chef d'établissement.

Elle est composée :

- du directeur de l'EPLEFPA
- du directeur adjoint
- du gestionnaire
- du conseiller principal d'éducation
- de l'assistant et/ou du conseiller de prévention
- de l'infirmière ou de l'infirmier scolaire

et peut associer tous autres membres du personnel, éducatif, administratif ou technique volontaires.

La cellule doit **pouvoir être mobilisable à tous les moments d'ouverture de l'établissement** : il est recommandé que les membres soient déchargés de l'encadrement des apprenants. Des suppléants sont prévus pour tous ses membres.

La présence d'internat nécessite la définition d'une **cellule de nuit adaptée**.

Missions et rôles :

La cellule de crise assure principalement un rôle d'interface et gestion de la communication :

- En interne, avec les chefs de zones de mise à l'abri (ex. : transmission des consignes, recueil des informations relatives aux absents, blessés, ...)
- En externe, avec :
 - Les autorités préfectorales et académiques, les services de police, de gendarmerie ou de secours (recueil des consignes, remontées d'information sur la situation de l'établissement ;
 - Les familles des apprenants, et le cas échéant la presse (gestion des appels).

Elle assure, dans la mesure du possible, un rôle de contrôle d'accès et de sécurisation (verrouillage des locaux, coupure des fluides, vérification de la réalité de la mise en sûreté des personnes...).

Elle tient une main courante des décisions prises, consignes reçues ou données.

Les membres doivent être informés de leur(s) rôles et missions et s'y préparer. Les exercices de simulation y concourent.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Localisation et équipement :

La cellule de crise doit disposer d'un local clairement identifié dans le PPMS et connu de ses membres. Ce local constitue un lieu de mise à l'abri pouvant être confiné doit notamment être équipé de moyens de communications avec l'extérieur (téléphone filaire) et du matériel ou des documents nécessaires au fonctionnement de la cellule :

= Bureau de la Proviseure

- Listes d'effectifs, emplois du temps, plans de l'établissement, annuaires établis dans le cadre du plan, ...
- Matériel d'urgence entreposé dans les zones de mise à l'abri (mallettes de première urgence).

Activation de la cellule :

L'activation du PPMS entraîne celle de la cellule de crise. Lorsque l'alerte de mise à l'abri est donnée, les membres présents sur le site rejoignent, **dans la mesure du possible**, le local de mise à l'abri prévu pour la mise en place de la cellule et la répartition des missions des personnes ressources.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Le chef zone de mise à l'abri est l'interlocuteur, pour sa zone, de la cellule de crise.

- **Faire rentrer calmement les personnes** dans les lieux de mise à l'abri prévus par le plan. **Les faire asseoir** et rappeler la nécessité de réduire l'activité physique pour limiter la consommation d'oxygène.
- Identifier un responsable par local de mise à l'abri de sa zone (en principe l'enseignant présent).

Si instruction, organiser le confinement

- Distribuer ou faire distribuer le matériel (fiches des effectifs, ruban adhésif, chiffons,...) contenu dans la mallette de première urgence
- **Collecter les informations de chaque local de mise à l'abri** (fiches des effectifs des élèves absents ou blessés) **pour les communiquer à la cellule de crise de l'établissement/site** le plus rapidement possible (mise à jour du tableau des effectifs).
- Signaler immédiatement à la cellule de crise tout incident ou malaise, compléter la fiche 14
- Prévoir si possible les modalités d'accès aux sanitaires et points d'eau : les réguler.
- Informer et rassurer les personnes. Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des élèves (faire enlever les « vêtements chauds »).
- **Gérer l'attente** : organiser des activités occupationnelles **calmes** permettant de limiter la consommation d'oxygène et les phénomènes de panique collective, ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutres, ...).
- **Isoler les personnes qui « ne se sentent pas bien »** (risque de « contagion mentale »), les faire verbaliser pour lutter contre le stress.
- **Utiliser si besoin la trousse de première urgence** contenue dans la MPU de la zone
- **Attendre les consignes des autorités, le cas échéant transmises par la cellule de crise**, notamment **pour organiser le dé- confinement** à la fin de l'alerte
- Organiser si besoin **l'évacuation** selon les consignes des autorités, en utilisant le cas échéant les cheminements prévus dans le PPMS

Fiche 11	CONSIGNES PAR PERSONNES RESSOURCES
Agent d'accueil	• Contrôler les accès de l'établissement
Agents maintenance	• Assurer la logistique interne • Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité) • remettre aux secours les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers) ...
Assistants d'éducation	• Contrôler les accès de l'établissement En cas d'appel des familles : • rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités • rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement
CPE	• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement • Établir la liste des absents En cas d'appel des familles : • rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités • rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement
Directrice Exploitation Agricole	• Gérer l'attente • Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels Relation avec la presse • Suivre les consignes du chef d'établissement
Enseignants / Formateurs	• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement
Gestionnaire	• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement • Établir et maintenir les liaisons internes

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

	• Gérer l'attente • Assurer la logistique interne • Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels • Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)
Infirmière	• Signaler les blessés ou personnes isolées • Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)
Intervenants secouristes	• Signaler les blessés ou personnes isolées
Proviseur	• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement • Établir et maintenir les liaisons internes • Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement • Établir la liste des absents • Gérer l'attente • Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels • Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) Relation avec la presse Suivre les consignes du chef d'établissement
Secrétaires	En cas d'appel des familles : • rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités • rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

DOCUMENTS ET MATERIELS NECESSAIRES

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Lycée des Métiers de la Montagne – Oloron Sainte-Marie

PPMS

En raison d'un évènement de sécurité civile, l'établissement a mis en application son Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Votre enfant est pris en charge dans le cadre des mesures de mise à l'abri.

Ne cherchez pas à lui faire quitter l'établissement, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la vôtre.

N'attendez pas votre enfant devant l'établissement.

Mettez-vous vous-même à l'abri.

Ne téléphonez pas.

Laissez libres les réseaux téléphoniques afin que l'établissement puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.

Mettez vous à l'écoute de la radio.

pour avoir les informations sur la nature et l'évolution de l'évènement :

France Bleu Béarn : 93.2 MHz

France Info : 105.3 MHz

France Inter : 92.3 MHz

Radio Locale conventionnée par la Préfecture
89.2MHz

Fiche 12**CONTENU DE LA MALLETTE DE PREMIERE URGENCE**

Une mallette de première urgence doit être prévue et entreposée dans chacune des zones de mise à l'abri déterminées pour l'établissement ou site.

Elle contiendra notamment

- les différents **documents et aides-mémoires** utiles pour le responsable de zone pendant la **gestion de la crise**
- Le **matériel** indispensable au **confinement** et au suivi
- Une **trousse de premiers secours**

	Documents	Voir fiche
	Copie de la fiche de répartition des missions des personnels ressources	11
	Plan(s) indiquant les lieux de mise à l'abri	7
	Fiche fonction « Rôle du chef de zone de mise à l'abri »	10
	Fiche « conduite à tenir en première urgence »	13
	Fiche réflexe recommandations générales - risques « naturels et technologiques »	3
	Fiche réflexe recommandations générales - « attentat/intrusion »	18
	Fiches individuelles d'observation	14
	Main courante absents, blessés ou décédés	15

Matériel indispensable	
	Radio à piles (avec piles de rechange) ou autonome avec inscription des fréquences à écouter pendant la période de mise à l'abri
	Rubans adhésifs et ciseaux (larges et inodore) – indispensable en zone de confinement (gaz et fumées)
	Ciseaux
	Lampe de poche (avec piles ou sur dynamo)
	Eau embouteillée (si pas d'accès à un point d'eau)
	Talkies-walkies
Matériel recommandé	
	Brassards ou badges (pour identifier les personnes ressources)
	Linges, chiffons, serpillières...
	Essuie-tout
	Gobelets
	Seau(x) ou sacs plastiques (si pas d'accès au WC)
	Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Trousse de premiers secours (TPS)

- Les quantités de matériel et de produits stockés dans chaque « TPS » varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté qu'elle équipe et du nombre d'élèves accueillis :
- Choisir de préférence de petits conditionnements
- Vérifier périodiquement le matériel et les produits, remplacer si besoin (date de péremption atteinte, consommation lors d'un exercice)
- Cas des apprenants en PAI : penser à se munir de leur traitement spécifique

	Sucres enveloppés
	Sacs plastiques et gants jetables
	Paire de ciseaux
	Pince à échardes
	Thermomètre frontal
	Couverture(s) isothermique(s) (couverture de survie)
	Mouchoirs en papier
	Savon de Marseille
	Masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections »
	Antiseptique
	Flacons de solution hydro alcoolique (SHA)
	« Dosettes » de sérum physiologique
	Compresse individuelles
	Coussin réfrigérant ou compresse « watergel »
	Pansements adhésifs hypoallergiques
	Pansements compressifs
	Sparadrap
	Bandes de gaze (5, 7 et 10 cm) et filets à pansement
	Écharpe(s) de 90 cm de base
	Garnitures périodiques

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Consignes générales :**Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :**

- utiliser la **mallette de première urgence (MPU)** : voir fiche 12 « contenu de la mallette de première urgence »
- **repérer** les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel
- se référer, si nécessaire, aux **protocoles d'urgence** pour les personnes malades (cas particuliers des apprenants en PAI) ou handicapées
- **expliquer** ce qui se passe et l'évolution probable de la situation
- établir la **liste des absents** (main courante absents ou blessés) - voir fiche 15 « main courante des absents ou blessés »
- **recenser**, si nécessaire, les apprenants susceptibles d'aider
- déterminer, si nécessaire, un emplacement **pour des sanitaires** improvisés
- proposer aux apprenants des **activités calmes**
- **suivre les consignes** en fonction des situations **spécifiques** (saignement du nez, "crise de nerfs" ... : voir ci-dessous)
- **remplir une fiche individuelle d'observation** pour chaque personne fortement indisposée ou blessées : voir fiche 14- « fiche individuelle d'observation »

Principe de priorisation des conduites à tenir en première urgence

(dans les situations particulières de risques majeurs) :

1 – URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2 – URGENCES RELATIVES (à traiter après toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies-difficultés respiratoires-maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures/luxations

3- NON URGENT (à traiter après toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

Important :

- On ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure
- Ne traiter les urgences relatives qu'après avoir traité les urgences vitales. De même, ne traiter le « non urgent » qu'après avoir traité toutes les urgences relatives.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Consignes en fonction de situations spécifiques :

- Saignement de nez
- Crise de nerf
- Stress individuel ou collectif
- Malaise avec réponse
- Malaise avec perte de connaissance
- Crise d'épilepsie
- Traumatismes divers
- Accident d'exposition au sang

1 – Une personne saigne du nez

a) Elle saigne spontanément :

- **la faire asseoir, penchée en avant (pour éviter la déglutition du sang)**
- la faire se moucher
- lui faire comprimer les narines qui saignent par une pince pouce/index pendant dix minutes
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical

b) Elle saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent
- surveiller l'état de conscience

Si perte de connaissance (voir point 5), faire appel aux services de secours.

2 – Une personne fait une "crise de nerfs"

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation
- difficultés à respirer
- impossibilité de parler
- angoisse
- agitation
- pleurs
- cris

Que faire ?

- l'isoler si possible
- la mettre par terre, assise ou allongée
- desserrer ses vêtements
- la faire respirer lentement
- la faire parler
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante

3 - Stress individuel ou collectif

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- agitation
- hyperactivité
- agressivité
- angoisse
- envie de fuir, panique

Que faire ?

En cas de stress individuel :

- Isoler la personne et s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un apprenant "leader")
- expliquer, rassurer, dialoguer

En cas de stress collectif :

- être calme, ferme, directif et sécurisant
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio)
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

4 – La personne ne se sent pas bien mais répond (malaise, aggravation de maladie liée aux circonstances...)

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- maux de tête
- vertiges
- pâleur
- sueurs
- nausées
- problème à respirer
- mal au ventre
- agitation
- tremblement
- sensation de froid
- perte de connaissance
- douleur

Questions:

- a-t-elle un traitement ?
- quand a-t-elle mangé pour la dernière fois?
- a-t-elle chaud / froid ?

Que faire ?

- aider à prendre un traitement adapté (ou sucre)
- desserrer les vêtements
- la rassurer et la protéger (froid, chute intempestive...)
- la laisser dans la position où elle se sent le mieux
- la surveiller

Si les signes ne disparaissent pas :

donner 2 ou 3 morceaux de sucre (même en cas de diabète)

Si les signes persistent : faire appel aux services de secours.

5 – la personne a perdu connaissance

Signes :

- elle respire
- elle ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple

Que faire ?

- la mettre "sur le côté" (Position Latérale de Sécurité)
- ne rien lui faire absorber
- la surveiller.
- si elle reprend connaissance : la laisser sur le côté et continuer à la surveiller
- faire appel aux services de secours

6 – La personne fait une "crise d'épilepsie" (crise convulsive généralisée)

Signes :

- perte brutale de connaissance: elle ne réagit pas, ne répond pas
- son corps se raidit, il a des secousses des membres
- elle peut : se mordre la langue, devenir bleue, baver, perdre ses urines

Que faire ?

Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise
- ne rien mettre dans sa bouche, et surtout pas vos doigts
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'elle ne se blesse
- ne pas essayer de la maintenir ou de l'immobiliser
- quand les secousses cessent, la mettre en **Position Latérale de Sécurité** (« sur le côté ») et la laisser dans cette position jusqu'au réveil
- rassurer les autres personnes

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Si les signes persistent : faire appel aux services de secours.

Remarques : la personne peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de la langue).
Ne pas essayer de la réveiller : elle le fera d'elle-même et ne se souviendra de rien.

Attention : si la crise se répète, il s'agit d'un signe de gravité

7 - Traumatismes divers

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) : **faire appel aux services de secours**

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé
- isoler, recouvrir, rassurer, surveiller la personne

En cas de plaie qui saigne ou d'hémorragie :

- mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)

En cas de fracture :

- ne pas déplacer
- immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement)

8 - Accident d'exposition au sang

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- Une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé (vigilance toutefois pour les personnes allergiques à l'iode).

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'une personne impose de faire appel aux services de secours, prévenir le chef d'établissement.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Fiche 14**FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION***A remettre aux services de secours***Nom établissement/site****Fiche établie par, fonction :****Zone de mise à l'abri :****Date :****Heure :****Personne observée :****Nom :****Prénom :****Age :****Sexe :**☐ M☐ F**Maladies connues :**

(ex : asthme)

PAI*Projet d'Accueil Individualisé*☐ non ☐ oui

joindre traitement administré

Observations (cocher la case correspondante) :

Répond		Vomissements	
Ne répond pas		Tête qui tourne	
Réagit au pincement		Sueurs	
Ne réagit au pincement		Pâleur	
Difficultés à parler		Agitation	
Difficultés à respirer		Angoisse	
Respiration rapide		Pleurs	
Plaie(s)		Tremblements,	
Membre déformé		Autres (préciser ↓) :	
Mal au ventre			
Envie de vomir			

Durée des signes observés :**Ce qui a été fait :****« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »**

Fiche 15**POINT DE SITUATION***personnes absentes, blessées ou décédées*

A communiquer (après synthèse) dès que possible à la cellule de crise de l'établissement via le chef de zone de mise en sûreté et suivant le mode de liaison interne retenu.

Nom du lieu de mise en sûreté (interne ou externe) :	
Si internat, préciser :	☐ fille ☐ garçon
NOM du responsable :	
Capacité d'accueil (nb de personnes) :	
Nombre total d'apprenants présents :	
Nombre total de personnels présents :	
Nombre autres personnes présentes /observations :	

Suivi des personnes absentes ou blessées:

Nombre de blessés :

Nombre de manquants :

NOM, Prénom	Classe, formation, fonction :	Absent(e)	Blessé(e)	Décédé(e)	Observation(s) :

Feuille /

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Fiche 16**ALERTE DES SECOURS****Il est indispensable :**

- de donner les **informations du message d'alerte** type (cf. ci-dessous)
- de **ne pas raccrocher le téléphone** avant indication des services de secours, car un complément d'information peut être demandé.
- **d'interdire à tout véhicule de pénétrer** dans l'établissement en attendant les services de secours

Alerte donnée à (cocher la case)

- ☐ SAMU (112 ou 15)
☐ Police ou Gendarmerie Nationale (112 ou 17)
☐ Sapeurs pompiers (112 ou 18)

MESSAGE D'ALERTE TYPE – Fiche de signalement**« ICI :... »**

Nom de l'établissement/site	
Adresse :	
Commune et voie :	
Nature de l'accident : (<i>explosion , incendie, effondrement d'immeuble, ..</i>)	
Nombre approximatif de blessés :	
Nombre de personnes présentes au sein de l'établissement :	
Point d'accueil des secours :	
Numéro de téléphone : (<i>ligne directe pour rappel des services de secours et portable de permanence</i>) :	
Premières mesures prises : (<i>ex : les personnes sur site sont en cours de mise à l'abri conformément au PPMS de l'établissement...</i>)	
Risques éventuels de sur-accident (voir fiche 2)	

Alerte donnée par :

Par (nom, fonction) :	
Date et heure :	

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Fiche 17**MAIN COURANTE***Appels téléphoniques- Evènements - Mesures prises*

Nom établissement/site	
Rédigée par :	
fonction :	
Date :	
Heure :	
Appel téléphonique	entrant/sortant (préciser) :
Résumé du message :	
Nature de l'événement :	
Décision prise/action réalisée	
Heure :	
Appel téléphonique	entrant/sortant (préciser)
Résumé du message :	
Nature de l'événement :	
Décision prise/action réalisée	
Heure :	
Appel téléphonique	entrant/sortant (préciser)
Résumé du message :	
Nature de l'événement :	
Décision prise/action réalisée	
Heure :	
Appel téléphonique	entrant/sortant (préciser)
Résumé du message :	
Nature de l'événement :	
Décision prise/action réalisée	

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

VOLET 2 SURETE – Menaces majeures

Menaces majeures



« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

RECOMMANDATIONS GENERALES

ATTENTAT-INTRUSION

Pour toutes les situations :

- Rester calme pour ne pas communiquer son stress
- Demander un silence absolu
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention

AU DECLENCHEMENT DES FAITS OU DE L'ALERTE :

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **ÉVACUATION OU CONFINEMENT**.
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement.
- Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie (tél : 17 ou 112) :
 - décliner sa qualité ;
 - décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes).

Choix n°1 : l'évacuation = s'échapper

Deux conditions à respecter :

- **Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.**
- **Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.**

Dans tous les cas, il est demandé de :

- Rester calme ;
- Laisser toutes les affaires sur place ;
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utiliser un itinéraire connu ;
- Demander le silence absolu :
 - téléphones portables en mode silence ;
 - sans vibreur.
- Ne pas s'exposer : se courber, se pencher ;
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenir/alерter les autres personnes autour de vous ;
- Dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger ;

Quand vous êtes hors de danger :

- Signaler votre emplacement aux services de police ou de gendarmerie ;
- Signaler la localisation des victimes éventuelles.

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

Choix n°2 : le confinement = se cacher

Trois hypothèses sont à envisager :

- **Les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer :**
 - Rester dans la classe ;
 - Verrouiller la porte.
- **Les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer** (exemple : rez-de-chaussée avec baies vitrées, absence de portes etc...) :
 - Rejoindre la zone pré-identifiée la plus sûre = **Voir Fiche 7**
- **Les élèves sont à l'extérieur** : récréation, cantine, mais aussi intercour.
 - Rejoindre la zone pré-identifiée la plus sûre = **Voir Fiche 7**

Dans le local :

- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- Se mettre hors de vue et faire s'éloigner les apprenants et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- Leur demander de s'allonger derrière plusieurs obstacles solides.
- Eteindre les lumières ;
- Faire mettre les téléphones portables en mode silence, sans vibreur ;
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- **Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.**

Lorsque la consigne d'évacuation est donnée par les autorités :

Suivre strictement les directives des services de police ou de gendarmerie

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



**UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPELEZ LES SECOURS**

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



**SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

« En situation d'urgence, le premier acteur de secours, c'est VOUS ! »